

Enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté

1997/0202(CNS) - 28/11/2012 - Document de suivi

Le présent document est le **5^{ème} rapport** trimestriel que la Commission est tenue de transmettre au Parlement européen et au Conseil, conformément à l'article 7 du règlement (CE) n° 577/98 sur l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté (règlement l'«EFT-UE»). Il porte sur la période courant entre 2008 et 2010.

1. Champ d'application et couverture de l'enquête : l'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne est une grande enquête par sondage menée auprès de résidents vivant dans des ménages privés. L'EFT-UE constitue la principale source de statistiques officielles sur les marchés du travail dans l'Union européenne. Chaque trimestre, l'EFT-UE couvre un échantillon de 1,8 million de personnes dans 33 pays participants (soit 27 États membres de l'UE, l'Islande, la Norvège, la Suisse, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie), ce qui en fait la plus grande enquête menée auprès des ménages en Europe. Elle fournit des statistiques trimestrielles et annuelles sur le marché du travail, l'emploi et le chômage, ainsi que sur les personnes qui ne font pas partie de la population active. Elle collecte également des informations pluriannuelles à partir de modules *ad hoc* et livre des données d'entrée pour des estimations mensuelles modélisées du chômage et des taux de chômage.

Certaines initiatives stratégiques clés de l'UE s'appuient sur les données de l'EFT-UE pour contrôler les progrès réalisés. Par exemple, l'EFT-UE est l'une des principales sources de données utilisées pour suivre les progrès accomplis par les États membres au titre des lignes directrices pour l'emploi dans le cadre de l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de la stratégie «Europe 2020» pour la croissance de l'Union.

2. Mise en œuvre : le rapport vérifie la manière dont l'EFT-UE est mise techniquement en œuvre dans les pays visés, en se concentrant sur les éléments suivants : i) la précision des estimations ; ii) l'actualité des statistiques et la ponctualité (en particulier, laps de temps écoulé entre la période de référence et la disponibilité des données pour les utilisateurs) ; iii) l'accessibilité et la clarté des données ; iv) la comparabilité des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodologies et ; v) la cohérence et la pertinence des estimations avec les statistiques rassemblées.

3. Initiatives visant à améliorer encore l'enquête :

- **une Task-force sur la qualité de l'EFT et actions de suivi** a été initiée en 2007 qui a formulé plus de 40 recommandations visant à améliorer la conception, l'organisation et la réalisation de l'enquête. Les pays participants se sont évalués au regard de ces recommandations et, en 2010, chacun d'entre eux a défini un plan d'action national en vue de les mettre en œuvre ;
- développement de nouveaux produits statistiques : l'un des moyens d'étendre l'utilisation des résultats de l'EFT est **d'améliorer l'utilisation des micro-données disponibles**, par exemple en proposant de nouveaux indicateurs aux utilisateurs ;
- une initiative visant à **moderniser les statistiques sociales européennes** a été lancée afin de : i) améliorer les bases de sondage; ii) rationaliser les enquêtes sociales; iii) exploiter davantage les sources de données nouvelles et existantes, notamment les sources administratives.

Conclusions : la Commission estime que la mise en œuvre du règlement (CE) n° 577/98 peut être considérée comme satisfaisante. Les États membres se conforment pleinement, ou presque, au règlement. Les questions en suspens sont examinées avec les États membres et, si nécessaire, des plans d'action sont

élaborés d'un commun accord. La qualité globale de l'EFT-UE est bonne. Le système statistique européen s'efforce d'introduire des améliorations constantes dans les méthodes et les processus de l'EFT-UE et maintient la dynamique engagée en dépit d'un contexte difficile, marqué par des ressources limitées et des restrictions budgétaires sévères. La méthodologie de l'EFT-UE est en cours de réexamen afin de l'adapter à l'évolution des besoins des utilisateurs et aux nouveaux défis (par exemple, la nécessité d'améliorer l'actualité des données et de fournir des estimations relatives aux transitions sur le marché du travail). Ces travaux s'inscriront dans le processus global de modernisation des statistiques sociales.